

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 22 MAI 2025

ESPÈCES NUISIBLES

Des actions renforcées pour protéger la biodiversité

Face à la prolifération de deux espèces nuisibles majeures (le frelon asiatique et la chenille processionnaire du pin), la communauté de communes de l'île d'Oléron, en partenariat avec le CPIE Marennes-Oléron intensifie ses efforts de prévention et d'intervention pour protéger la population, la biodiversité locale, et les activités apicoles.

Lutte contre le frelon asiatique : un accompagnement efficace

Le **frelon asiatique** (*Vespa velutina*) représente une menace directe pour les abeilles, mais aussi un risque pour les habitants. Pour y faire face, la Communauté de Communes déploie depuis plusieurs années une stratégie structurée :

- Projet de distribution de matériel de piégeage destiné notamment aux apiculteurs accompagnés de conseils techniques fournis par le CPIE, sera mis en œuvre fin 2025 ou début 2026.
- Soutien logistique et financier : la CdC prend en charge 50 % des frais engagés par la commune pour la destruction de nids, dans la limite de 67,50 € par nid, sous certaines conditions (période d'intervention, localisation, prestataire agréé).
- Cartographie et suivi de la dynamique de population, avec une veille scientifique continue.
- Recherche de nids autour des ruchers existants.

Ce programme a permis de supprimer plus de 100 nids sur le territoire en 2024.

Si vous apercevez un nid de frelons à pattes jaunes, n'intervenez pas directement : contactez la commune concernée qui se chargera de faire appel à un professionnel.

Chenille processionnaire du pin : une approche préventive et écologique

La **chenille processionnaire** (*Thaumetopoea pityocampa*) est la larve d'un papillon de nuit dont les poils urticants peuvent provoquer de graves réactions allergiques chez les humains et les animaux (démangeaisons, troubles respiratoires, etc).

Pour limiter sa présence, la Communauté de Communes propose aux habitants une solution écologique, simple et efficace : les pièges subventionnés à 80 %.

Il existe deux types de pièges :

- Le **piège à phéromone** permet de capturer les papillons en période estivale au prix de 5€. La distribution se fait en avril et il doit être installé au mois de mai. La recharge coûte 2.50€.
- L'**éco-piège** capture les chenilles dans un sac collecteur lors de leur descente vers le sol à la période hivernale. Il se fixe autour du tronc du pin infesté. La recharge du sac collecteur et du mastic coûte 1.50€. La distribution se fait en octobre et ils sont à changer chaque année.

Une mobilisation territoriale durable

Au-delà de ces actions, la Communauté de Communes, mène une veille scientifique permanente et favorise la sensibilisation du public à travers des animations pédagogiques sur les espèces invasives et leurs impacts.

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale de protection de la santé publique, de préservation des pollinisateurs et de respect de l'environnement sur l'ensemble du territoire oléronais.

Justine CRETIN

Chargée de communication digitale

Communauté de communes de l'île d'Oléron

Tel : **05 46 47 49 68**